

# Quelles missions et quelle organisation de l'État dans les territoires ?

## Déclaration du groupe des Personnalités qualifiées

**M. Aschieri** : « À un moment où la crise frappe avec la brutalité que nous connaissons, il est particulièrement important de ne pas se laisser guider par le seul court terme, pas plus que par une fuite en avant dans les coupes budgétaires. Nous avons plus que jamais besoin de nous poser la question de l'intérêt général, du bien commun, des solidarités, de la place des services publics, du rôle de l'État, des collectivités territoriales et de l'Europe. Le projet d'avis que nous allons voter propose des réponses en prenant de la hauteur, en s'appuyant sur des principes fondamentaux mais aussi en formulant des propositions nouvelles.

On y retrouve l'affirmation du rôle central de l'État et en même temps l'idée juste que les collectivités territoriales sont elles aussi porteuses de l'intérêt général, et l'on peut apprécier une démarche qui souligne d'une part, la nécessité pour l'État de leur apporter à la fois un soutien technique et des moyens financiers et d'autre part, la nécessité de trouver des modalités permettant aux collectivités territoriales de donner leur avis sur les décisions nationales ou européennes qui les concernent. Celle-ci s'accompagne - et c'est particulièrement important - du souci constant de permettre une expression et une intervention des citoyens et de la « *société civile* » dans les décisions.

D'une certaine façon, il s'agit d'un avis politique au meilleur sens du terme, en ceci qu'au fond, il traite des questions fondamentales du « *vivre ensemble* » et du « *faire société* ». Et je le voterai sans réserve.

Mais je souhaite pointer sans exhaustivité quelques questions supplémentaires que m'inspire cet avis et qui me semblent devoir nous inciter à poursuivre le riche débat qui l'a sous-tendu.

D'abord je veux souligner combien il importe de poursuivre la réflexion sur le rôle respectif de l'État et des collectivités : au-delà et à partir des principes généraux que formule l'avis, il faut mener le débat mission par mission.

Ensuite se pose la question d'une gestion plus démocratique des services publics : il ne s'agit pas seulement de mieux associer les personnels à leur gestion mais aussi les usagers. La question est complexe, ne serait-ce que parce qu'il n'est pas toujours facile de déterminer ce qu'est un usager, mais elle est décisive pour l'avenir dans une société comme la nôtre.

La question de la transparence est elle aussi posée : elle va de pair avec la démocratie ; et je ne peux que regretter que les services statistiques de l'État, dont chacun connaît la qualité, ne puissent pas aujourd'hui se voir garantir leur indépendance

et que leurs personnels soient contraints de dénoncer, par l'intermédiaire de leurs syndicats, des actes de censure ou de déformation de leurs chiffres.

La dernière renvoie à l'Europe : l'avis insiste justement sur la demande d'une directive cadre pour les SIEG mais la question de services publics européens voire internationaux ne devrait-elle pas être posée dans des domaines comme l'énergie, l'eau, les transports ? Ou, à tout le moins, d'une synergie entre les divers services publics autour de ces sujets qui dépassent les frontières ? La question mérite d'être posée.

Nous disposons d'un avis de qualité, riche de réflexions ; je forme le souhait qu'il serve de base à d'autres réflexions et d'autres débats ».

**M. Khalfa** : « au nom de l'Union syndicale solidaires que je représente, je voterai ce projet d'avis car il me semble tout à fait indiquer ce que devraient être les missions de l'État et plus globalement de la puissance publique.

Dans les quelques instants qui me sont accordés, je voudrais cependant indiquer trois points qui, de mon point de vue, devraient être approfondis. Le premier renvoie à la notion d'intérêt général. C'est une notion qui parcourt tout le texte, c'est son fil directeur. Cependant, cette notion n'est jamais définie, elle est simplement posée comme une évidence. Or, nous savons que la construction de l'intérêt général renvoie à des processus contradictoires, à des conflits sociaux notamment. Il aurait été intéressant de savoir comment l'on passe d'une situation dans laquelle la société est partagée entre des visions du monde différentes, entre des intérêts antagonistes, à une société qui se reconnaît dans un intérêt général et qui suppose un consensus - consensus ne voulant pas dire unanimité.

Il serait intéressant de mettre en évidence les mécanismes, notamment institutionnels, qui permettent à l'intérêt général de surgir et d'être reconnu par l'ensemble de la société.

Le deuxième point renvoie à la question de l'État. La définition qui est donnée de l'État dans le projet d'avis est volontairement minimaliste. Cependant, cette définition minimaliste me semble un obstacle pour appréhender les difficultés rencontrées pour permettre à l'État de jouer son rôle d'impulsion des politiques publiques au service de l'intérêt général. Il aurait été nécessaire de reprendre, en le précisant, une partie de ce qui est indiqué dans le contenu du rapport sur les transformations qu'a subies l'État ces dernières décennies. En effet, l'on est passé en quelques années d'un État protecteur, avec certes beaucoup de défauts et de limites, à un état dé-régulateur dont l'action est aujourd'hui génératrice d'inégalités. L'État ne s'est pas retiré, il s'est transformé et il s'est transformé volontairement par la volonté politique des différents gouvernements.

Aujourd'hui l'État n'apparaît donc plus comme le garant de l'intérêt général, mais comme un organisme qui construit un certain régime de marché, un *market state*, comme disent les sociologues anglo-saxons, qui favorise la mise en concurrence plutôt que la solidarité. Dans ce cadre, la formulation, en tout cas en partie, de la proposition 6 du projet d'avis me semble maladroite. Il est dit : « *Le CESE estime indispensable que l'État élabore une vision prospective de la société* ». Or, ce n'est pas à l'État de faire cela, mais à la société elle-même par les débats démocratiques. L'État peut certes aider à ce que ces débats démocratiques se déroulent dans de bonnes conditions, mais ce n'est pas à lui d'élaborer une vision de la société. C'est à la société elle-même de le faire.

Le troisième point renvoie à la question de la démocratie. Le projet d'avis présente une notion nouvelle, celle de « *démocratie élaboratrice* », qui vise à renforcer le poids de la société civile dans les prises de décision. Il esquisse, pour cela, un certain nombre de pistes (conforter la démocratie représentative, reconnaître la place des organisations

syndicales et des associations). Mais le projet d'avis n'aborde pas une question importante, celle de savoir comment associer directement les citoyens aux prises de décision. Et cela ne peut pas simplement passer par des médiations, aussi nécessaires que soient ces dernières. Il faut trouver les formes institutionnelles qui permettent aux citoyens de peser directement sur les décisions, par exemple la question du référendum d'initiative populaire, qui n'est pas évoquée dans le projet d'avis, me semble une piste à creuser et cela à tous les niveaux.

En conclusion, ces remarques n'obèrent pas la qualité du projet d'avis qui nous est présenté, elles veulent simplement être autant de pistes de travail pour l'avenir ».